Intervention de Marie Kattia Dorestant Lefruy au nom du BAI et du Rezo Fanm BAI

Pré-session à l'Examen périodique universel (EPU) sur Haïti
Genève, Suisse | Le 18 novembre 2026

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle Marie Kattia Dorestant Lefruy. Je suis co-directrice du Bureau des Avocats Internationaux, un cabinet d'avocats d'intérêt public qui œuvre en faveur des droits humains en Haïti depuis plus de 30 ans. Notre travail comprend notamment à fournir une assistance juridique gratuite aux femmes et aux jeunes filles qui cherchent à obtenir justice après avoir subi des violences sexuelles. Et en collaboration avec un réseau d'environ 10 organisations de base de femmes, connu sous le nom de REZO FANM BAI, nous soutenons les survivantes de violences basées sur le genre et faisons progresser les droits des femmes de manière plus générale.

Je m'exprime aujourd'hui en m'appuyant sur notre expérience collective et en faisant entendre notre voix commune afin de vous faire prendre conscience des violations flagrantes des droits des femmes en Haïti. Non seulement les recommandations formulées lors du dernier cycle de l'EPU sur ces questions n'ont pas été suivies, mais la situation s'est considérablement aggravée.

Pour les femmes et les filles haïtiennes, la VBG n'est pas une question de « si », mais de « quand ». Au cours de la période couverte par ce cycle de l'EPU, les gangs armés ont fait de la violence sexuelle une arme, notamment les viols collectifs. En l'absence d'une réponse efficace de l'État, l'incidence est devenue catastrophique et ne cesse d'augmenter. Seuls 16 prestataires ont signalé une moyenne de 37 cas par jour entre avril et juin de cette année. Même le domicile n'est pas un lieu sûr et les victimes vont des petites filles aux femmes âgées.

Mais il ne s'agit pas uniquement de violences sexuelles. D'autres formes de VBG, notamment les violences politiques, économiques, psychologiques et familiales, l'exploitation et le harcèlement, sont endémiques, bien que souvent invisibles. Selon les estimations disponibles, 50 à 70 % des femmes et des filles haïtiennes ont subi des VBG, bien que peu d'entre elles les signalent en raison de la stigmatisation, de la crainte de représailles, de la normalisation sociale et d'un sentiment d'impuissance, ce qui signifie que les chiffres disponibles sont en deçà de la réalité.

Ce niveau de préjudice et l'effacement public des survivantes sont le résultat de défaillances de l'État qui bafoue les droits des femmes. D'après mon expérience en tant qu'avocate spécialisée dans la défense des survivantes de VBG, obtenir une aide de base ou obtenir justice revient à courir après un mirage. Les soins médicaux et psychologiques, l'hébergement et le soutien économique sont largement insuffisants (et presque entièrement fournis par des organisations locales bénéficiant d'une aide internationale, et non par notre gouvernement). L'accès à la justice

est quasi inexistant : les survivantes ne bénéficient d'aucune protection et se heurtent à des obstacles procéduraux liés au genre, ainsi qu'à un système judiciaire stigmatisant et abusif qui ne poursuit ou ne condamne que très rarement les auteurs. Au BAI, nous avons plus de 350 dossiers qui ne peuvent aboutir car les survivantes ne parviennent pas à identifier les auteurs et l'État ne mène pas d'enquêtes adéquates.

Cette violence – ainsi que le silence et l'inaction des autorités, qui trahissent encore davantage les survivantes – sont la conséquence directe d'inégalités structurelles qui constituent elles-mêmes une violation des droits des femmes.

Les femmes sont victimes de discrimination et sont marginalisées dans tous les aspects de la vie publique et privée, notamment dans l'éducation, les activités économiques et la sphère gouvernementale. On nous dit que nous n'avons pas notre place et on nous refuse l'égalité des chances et l'accès aux ressources, comme le financement. Nous sommes freinées par des attentes genres en matière de soins familiaux. Et nous subissons du harcèlement sexuel, de l'exploitation et de la violence lorsque nous participons malgré tout – qu'il s'agisse de demandes de relations sexuelles de la part d'enseignants, d'employeurs et de responsables religieux ; ou de violences politiques dirigées contre les femmes qui tentent de voter, de se présenter aux élections ou de défendre nos droits de quelque manière que ce soit. Il en résulte une pauvreté et des dépendances liées au genre qui accroissent la vulnérabilité à la violence domestique, à l'exploitation sexuelle et à des facteurs de stress externes tels que la crise actuelle.

L'État, y compris les gouvernements de transition, s'est rendu complice de cette situation. Les femmes ont été extrêmement sous-représentées, voire exclues, des postes d'autorité. Nos besoins spécifiques ont été marginalisés dans l'élaboration des politiques et la définition des budgets. Les graves manquements en matière de protection contre la VBG et de lutte contre celle-ci ne sont qu'un des préjudices qui en découlent.

Si aucun effort concerté n'est déployé pour garantir que le leadership des femmes et leurs besoins spécifiques soient dûment pris en compte dans la réponse à la crise ou dans la planification de toute élection, il en résultera un enracinement plus profond des préjudices subis par les femmes et les filles.

Pour ces raisons, nous exhortons vos délégations à recommander ce qui suit au gouvernement haïtien – et je vous encourage à consulter la contribution écrite plus détaillée soumise conjointement par le BAI avec 15 autres organisations :

1. Placer les droits des femmes au cœur des priorités politiques et budgétaires de l'ensemble du gouvernement et veiller à ce que les considérations spécifiques au genre soient au cœur de toutes les décisions politiques, notamment en matière de sécurité, d'économie et d'élections.
2. Intégrer les femmes sur un pied d'égalité et en leur donnant les moyens d'agir dans tous les domaines de la vie publique, notamment aux postes de direction, et investir dans des campagnes solides d'éducation et de sensibilisation pour lutter contre la discrimination.

3. Garantir la protection contre la VBG sous toutes ses formes, y compris celle perpétrée par les autorités gouvernementales et les acteurs internationaux, ainsi que la conduite d'enquêtes et la mise en place de mécanismes de responsabilité.
4. Mettre en place et financer intégralement des services médicaux, psychosociaux, économiques et juridiques destinés aux victimes de VBG, y compris dans les sites de déplacement, qui doivent respecter des normes minimales en matière de sécurité, d'hygiène, de respect de la vie privée et de protection.

Mesdames et Messieurs, je vous exhorte à vous mobiliser aux côtés des femmes et des filles Haïtiennes.